

Bretagne, Morbihan, Carnac, Bourgerel

Diagnostic archéologique sur un indice de surface néolithique

sous la direction de

Sandra Sicard

Inrap Grand Ouest

Avril 2019

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
56034

Nr site
—

Entité archéologique
56 034 0093

Arrêté de prescription
2018-240

Système d'information
Lambert93

Code Inrap
D 125 285

Bretagne, Morbihan, Carnac, Bourgerel

Diagnostic archéologique sur un indice de surface néolithique

sous la direction de

Sandra Sicard

par

Sandra Sicard

avec la collaboration de

Frédéric Boumier
Vérane Brisotto

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Avril 2019

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

3	Sommaire
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
12	Cadastre
13	Arrêté de prescription
19	Projet d'intervention
21	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Le cadre de l'opération
25	1.1 Circonstance de l'opération
25	1.2 Cadre géographique et topographique général
26	1.3 Cadre géologique
28	1.4 Contexte archéologique
28	1.5 Stratégie et méthodes mises en œuvre
31	2. Présentation des données archéologiques
31	2.1 Les structures archéologiques
31	2.1.1 La tranchée 1
33	2.1.2 La tranchée 2
34	2.2 Le mobilier archéologique
34	2.2.1 Le mobilier céramique
34	2.2.2 Le mobilier lithique
35	3. Conclusion
36	Bibliographie
37	Table des illustrations

Inventaires

40	Inventaire des faits
41	Inventaire du mobilier céramique
41	Inventaire du mobilier lithique



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan

Commune
Carnac

Adresse ou lieu-dit
Bourgerel, Mané Er Groez

Codes

code INSEE
56 034

Numéro de dossier Patriarche

Numéro de l'entité archéologique
56 034 0093

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x (L93) : 242665.5
y (L93) : 67337979.9
z (L93) : 11.30 à 15.50 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carnac

Année

Section(s) et parcelle(s)
Section BC, parcelles 63, 66, 67
et 263p

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaire du terrain

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2018-240

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2019-061

Référence du projet Inrap
D 125 285

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

IFI Développement ouest

Nature de l'aménagement

Lotissement

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Sandra Sicard, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic
du 25/03 au 27/03/2019

post-fouille
Avril 2019

Emprise diagnostic

Emprise prescrite
10 000 m²

Emprise diagnostiquée
1095 m²

Ratio
10.95 %

Mots-clés des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
- Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcelaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Stèles

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieur de recherche	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Sandra Sicard, Inrap	Responsable d'Opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieur de recherche	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant AST	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Champagne	Logisticien	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants technique

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Charier	Entreprise de terrassement	Ouverture des tranchées de sondages

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Sandra Sicard, Inrap	Responsable d'opération	Réalisation de l'opération
Vérane Brisotto, Inrap	Travaux de terrain	Technicien
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Relevés et plans

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Sandra Sicard, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Frédéric Boumier	Topographe	Topographie

Notice scientifique

Le diagnostic réalisé au lieu-dit Bourgerel sur la commune de Carnac n'a pas permis de confirmer l'existence d'un habitat néolithique sur les parcelles concernées par le projet de construction.

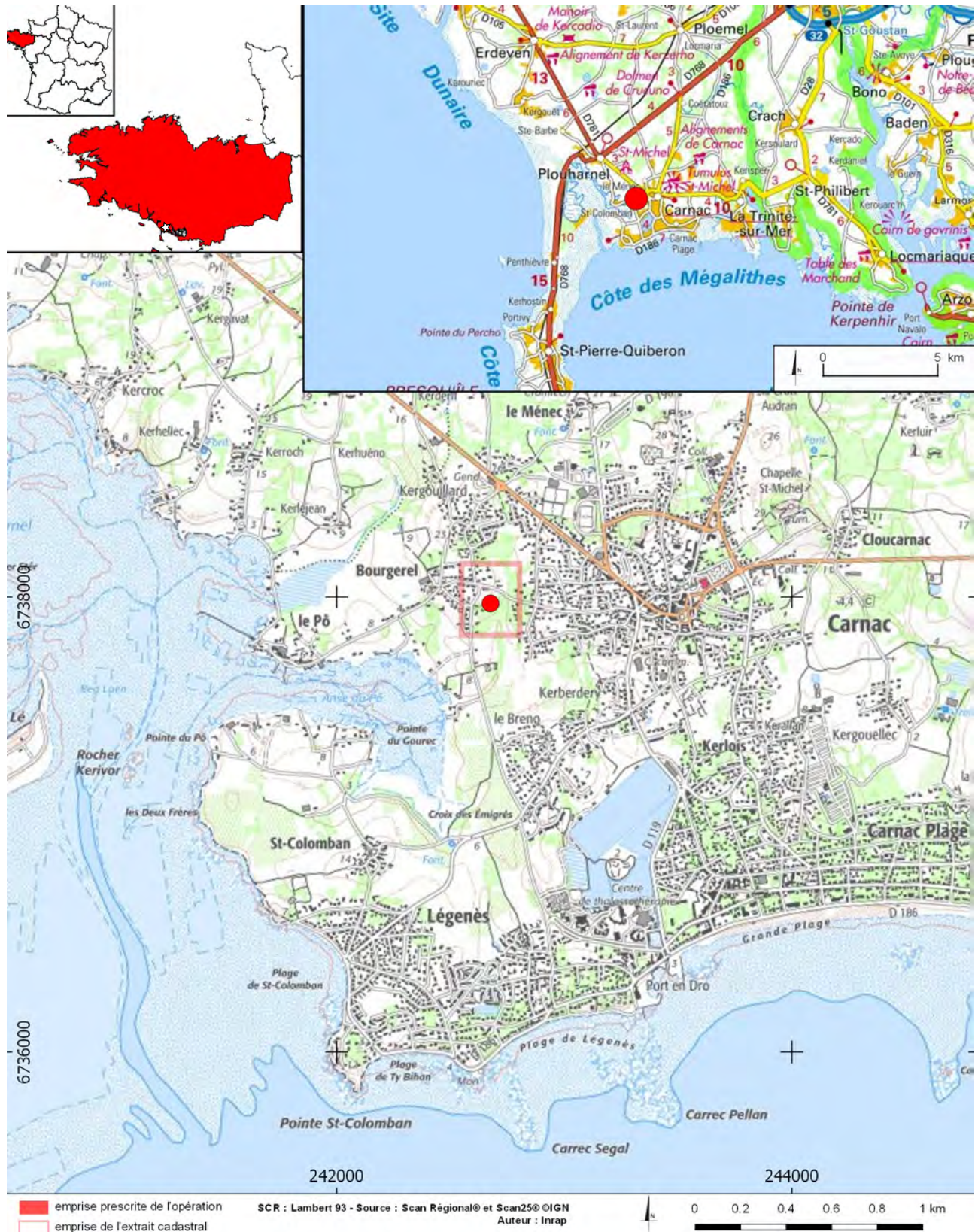
Si du mobilier céramique et lithique attribuable à la période néolithique a effectivement été découvert dans les différentes tranchées réalisées sur l'emprise, il est clairement associé à un niveau de colluvions et n'est donc pas en position primaire.

Il confirme toutefois la présence d'une occupation de cette période à proximité, probablement plus haut sur le versant.

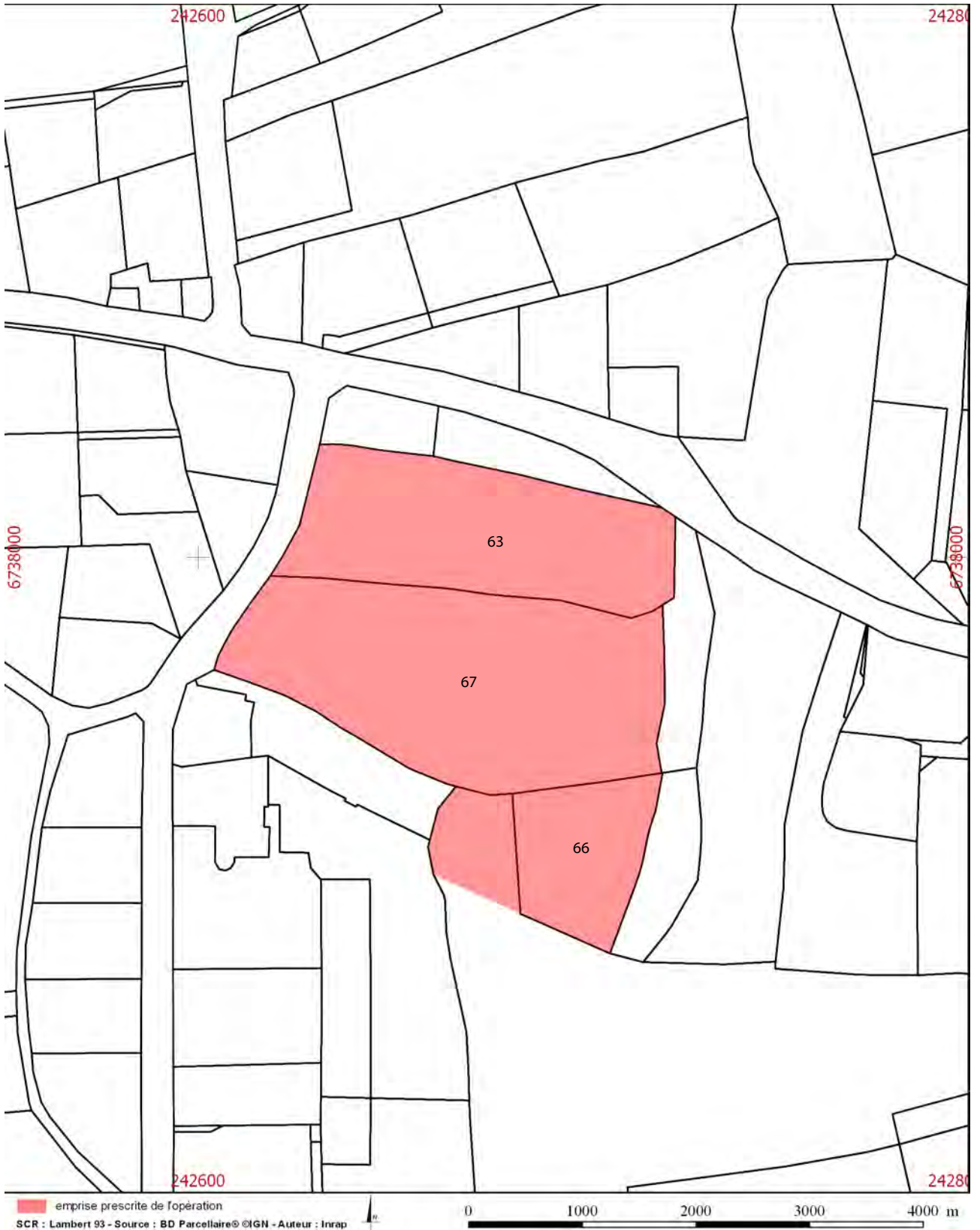
Etat du site

Les tranchées ont toutes fait l'objet d'un rebouchage simple.

Localisation de l'opération



Cadastre



Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
4/8/18

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles
de BretagneService régional
de l'archéologieAffaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84.59.00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2018/CB/VC/295

Rennes, le 6 août 2018

Le Directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex**Objet** : prescription de diagnostic archéologique**Réf** : CARNAC (56)

Mané Er Groez/Bourgerel

PJ : arrêté n° 2018-240

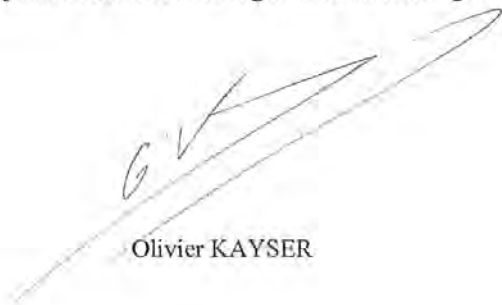
Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

IFI Développement Ouest
2 rue Marie Curie - CS 52411
44124 VERTOOU Cedex

Le département du Morbihan, ayant un service archéologique agréé, dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2018-240 du 6 août 2018

ARRÊTÉ n° 2018-240 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU, la saisine par courrier en date du 13 juillet 2018 par la société IFI Développement Ouest, représentée par M. Claude CABUS, 2 rue Marie Curie, CS 52411, 44124 Vertou Cédex, demandant en vertu des articles R.523-12 et R.523.14 du Code du patrimoine, la réalisation d'un diagnostic archéologique pour un terrain situé Chemin de Mané er Groez à Carnac (56), reçue par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 23 juillet 2018, complétée le 27 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, des indices de site archéologique (abondant mobilier lithique et céramique du Néolithique) sont recensés dans l'emprise du projet.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan
Commune : CARNAC
Lieu-dit : Mané Er Groez/Bourgerel
Cadastre : section : BC parcelles : 63, 66, 67 et 263p.

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 10 000 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à IFI Développement Ouest, 2 rue Marie Curie, CS 52411, 44124 Vertou Cédex, au Service départemental d'archéologie du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 6 août 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
IFI Développement Ouest
INRAP
SDAM
Copie :
Préfecture du Morbihan



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2018-240
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne		
département :	Morbihan		
commune :	CARNAC		
lieu-dit :	Mané er Groez/Bourgerel		
cadastre :	section : BC	parcelles: 63, 66, 67 et 263p.	
pétitionnaire:	IFI Développement Ouest		

Emprise du diagnostic archéologique : 10 000 m²

Objectifs :

Le territoire de la commune de Carnac est réputé pour l'importance de son patrimoine mégalithique remontant à l'époque du Néolithique. Celui-ci est caractérisé par la présence de nombreux monuments parmi les plus colossaux comme le tumulus St-Michel ou les sites d'alignements en passant par une grande diversité de monuments plus modestes parfois bien conservés, parfois ruinés, démantelés, mais également enfouis. Les sites d'habitat pour cette période sont moins bien connus si ce n'est par la collecte de mobiliers lithiques et céramiques qui, précisément, abondent sur les terrains concernés par les aménagements projetés.

Compte-tenu de ce contexte, l'opération de diagnostic archéologique par sondages permettra de vérifier si la présence de ce mobilier correspond ou non à des installations du Néolithique (mégalithiques ou non), ce qui n'exclut pas que des vestiges d'autres périodes soient également présents sur l'emprise du projet.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement, conformément au plan annexé, selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou d'occupation en place ainsi que d'indices plus ténus. Au total, 10 % de l'emprise devront être sondés. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné. Compte-tenu de la présence d'une zone

humide sur le bord oriental du projet, des observations sédimentaires, géomorphologiques, palynologiques, pourront, si besoin, être effectuées.

Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

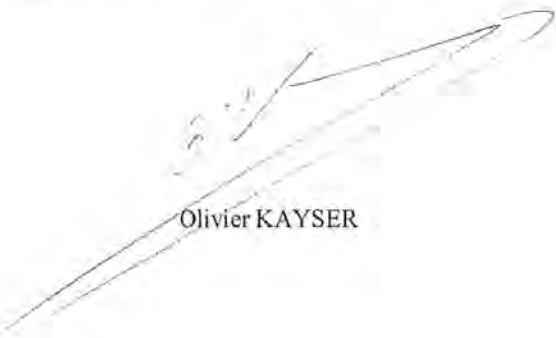
Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général et devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 6 août 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Projet d'intervention

Diagnostic archéologique D125285
CARNAC (56), MANE ER GROEZ, BOURGEREL

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Carnac		
Lieu-dit	MANE ER GROEZ, BOURGEREL		
Cadastre	Carnac : BC 63, 66, 678, 263p		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2018-240	10-08-2018	10000 m ²	30/08/2018	28/11/18
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2018-240, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- *Responsable d'opération pressenti :*

Sandra Sicard

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 10% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques. En fonction des possibilités techniques et réglementaires, des observations pourraient être réalisées dans la zone humide située sur le bord orientale du projet.

5.- Volume des moyens prévus

• Tranche Ferme

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	1 jour
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

• Tranche Provisionnelle

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	5 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique et lithique)		5 jours
Spécialiste (géomorphologue)	1 jour	3 jours
Topographe	1 jour	1 jour

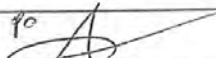
Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	6 jours	A définir ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

11 FEV. 2019

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-061 du 6 février 2019

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2019-061 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2018-240

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2018-240 du 6 août 2018 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CARNAC, Mané Er Groez/Bourgerel (56) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Sandra SICARD (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2018-240.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Sandra SICARD.

Fait à Rennes, le 6 février 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Sandra SICARD

Copie :
Inrap
Commune de Carnac

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstance de l'opération

Le projet de création d'un nouveau lotissement sur une surface de 10000 m² au lieu-dit Bourgerel à 850m à l'ouest du centre de la commune de Carnac est à l'origine de la prescription, par le SRA de Bretagne, d'un diagnostic archéologique. L'environnement archéologique justifiait pleinement cette prescription, particulièrement la découverte de surface d'un abondant mobilier lithique et céramique daté du Néolithique sur les parcelles concernées par le futur aménagement.

Réalisé par deux archéologues entre le 25 et le 27 mars 2019, ce diagnostic avait donc pour finalité de vérifier si la présence de ce mobilier correspondait ou non à des installations du Néolithique (d'habitat ou mégalithique), ceci n'excluant pas la possibilité de découvrir des vestiges d'autres périodes.

1.2 Cadre géographique et topographique général

Située sur le littoral morbihannais, Carnac se trouve à trois kilomètres de Plouharnel. L'emprise du diagnostic se situe à l'ouest du bourg, au lieu-dit Bourgerel, dans une zone largement construite.

Les parcelles concernées par le projet d'aménagement sont situées sur un versant exposé au sud-est qui s'incline vers un petit cours d'eau, s'écoulant du nord vers le sud à l'est de l'emprise, qui se jette dans l'anse du Pô. Les altitudes sont comprises entre 15.10 m NGF en partie haute, au nord de l'emprise et 11.30 m NGF en partie basse, au sud de l'emprise.

Cette faible déclivité s'explique par la présence d'un pointement rocheux à l'est de l'emprise, d'orientation nord-sud, qui crée des micro-falaises dominant le cours d'eau et constituant une barrière naturelle qui a bloqué les sédiments, empêchant ainsi leur érosion.



Fig. 1 Vue générale de l'emprise du diagnostic © S. Sicard, Inrap



Fig. 2 Vue de la parcelle sud où les micro-falaises sont visibles, avec en arrière plan les arbres bordant le cours d'eau © S. Sicard, Inrap

1.3 Cadre géologique

Le substrat correspond à un granite à deux micas, de couleur beige clair, composé de quartz, de plagioclase calcique, de feldspath potassique, de biotite et de muscovite, appelé Granite de Carnac. C'est un granite à grain fin mais avec des passages porphyroïdes (fig. 4).

Localement, sur l'emprise du diagnostic, le substrat évolue du nord au sud d'une arène grise mêlée de rouille incluant de nombreux nodules de manganèse correspondant à une altération du substrat en milieu humide, vers une arène argileuse jaune orangée résultant d'une altération en contexte moins humide pour finir par une zone de pointement granitique qui surplombe le ruisseau en contrebas. De fréquents dreikanTERS se retrouvent dans les niveaux d'altération (quartz ou quartzite à facettes naturelles entièrement éolisés).

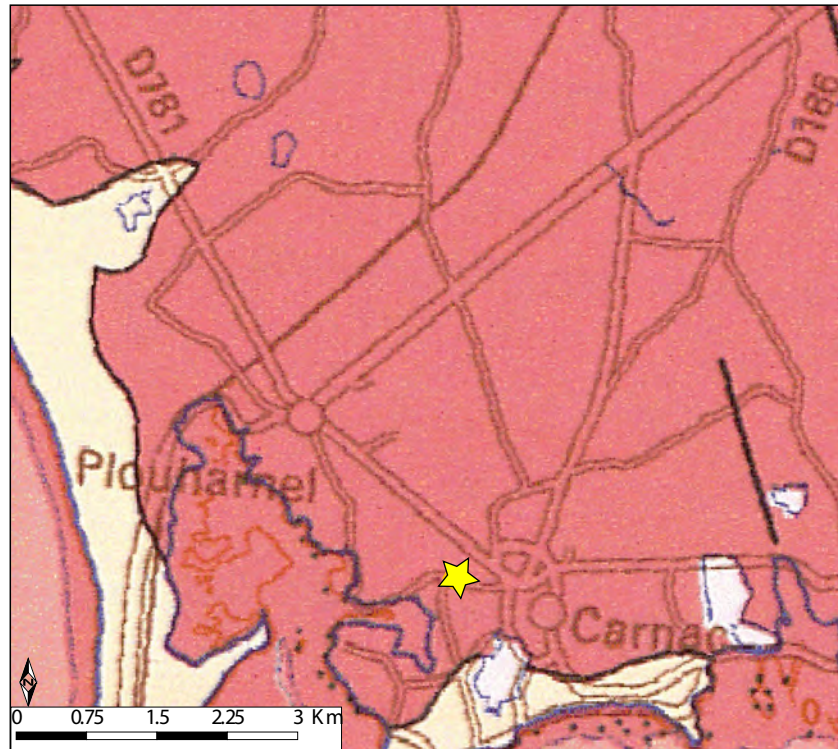
Les formations superficielles ont une épaisseur variable.

Ainsi, dans la partie est de l'emprise (fig. 3) et dans les parcelles les plus au sud (parcelles 66 et 263p), plusieurs pointements granitiques marquent une remontée du substrat qui n'est recouvert que de quelques centimètres par la terre végétale. Par ailleurs, plusieurs petites carrières modernes ont été implantées pour extraire la roche. La zone sud est donc très perturbée, par ces carrières, puis leur rebouchage par des déchets et/ou des blocs dont la taille ne correspondait pas au calibre recherché.

Dans la parcelle 67, au milieu de l'emprise, le recouvrement avoisine les 70 cm de profondeur (fig. 5). Il est formé par une terre végétale de limon gris foncé très homogène qui recouvre un limon sableux gris mêlé de rouille (US 1). Ce dépôt correspond à un colluvionnement de pente qui a été retenu par le pointement granitique d'orientation est/ouest, évitant ainsi que ces dépôts ne partent jusqu'au cours d'eau. Leur couleur gris rouille résulte des engorgements répétés des sédiments dans cette zone très humide. C'est dans ce niveau que l'on trouve du mobilier archéologique. De nombreux blocs de granite émoussés ont été régulièrement découverts dans ce niveau. Ce sont des blocs erratiques résultant probablement d'arrachements anciens du substrat. L'US 2 sous-jacente à l'US 1 correspond à un niveau d'altération argileux gris clair mêlé d'oxydations ferro-manganiques (fig. 6, log Tr1). Dans la parcelle 63, la plus au nord, les dépôts superficiels sont identiques mais beaucoup moins épais. La terre végétale repose sur un limon sableux gris rouille qui ne fait que 5cm d'épaisseur qui coiffe un niveau d'altération argileux gris clair mêlé d'oxydations ferro-manganiques (fig. 6, log Tr4).



Fig. 3 Vue de la remontée du substrat granitique dans la partie est de l'emprise © S. Sicard, Inrap





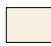

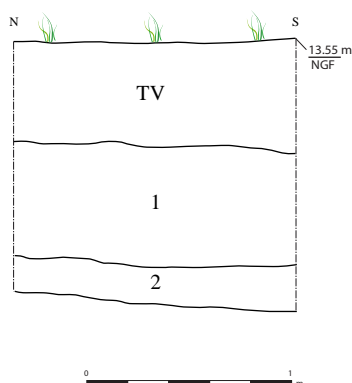
-  Localisation du diagnostic
-  Leucogranite à biotite et muscovite de Carnac-Sarzeau, à grain moyen-fin, à biotite et nombreux petits phénoblastes sub-automorphes de feldspath - Carbonifère (317 +/- 3 Ma)
-  Dunes, Sables dunaires "flandriens" (formations éoliennes littorales) - Holocène
-  Sables et graviers marins pléistocènes résiduels (dépôts marins littoraux et fluvio-marins) Pléistocène

Fig. 4 Extrait de la carte géologique de Vannes, 1/80000ème2001. © Infoterre, BRGM

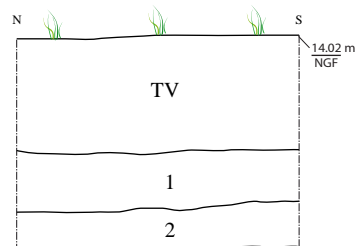


Fig. 5 Log nord relevé dans la tranchée 1
© S. Sicard, Inrap

Log Est Tr1



Tr 4 Log Est



- US 1 : Limon arénacé gris mêlé de nodules d'oxydation ferro-manganique contenant des blocs de granit erratiques émoussés et du mobilier céramique
- US 2 : Limon argileux brun clair à rouille mêlé de nombreux nodules de manganèse

Fig. 6 Logs relevés dans les tranchées du diagnostic © S. Sicard, Inrap

1.4 Contexte archéologique

La commune de Carnac est internationalement reconnue pour son patrimoine archéologique, particulièrement mégalithique, dont les plus emblématiques sont les alignements, celui du Ménéac se trouvant à 1km au nord-est de l'emprise, et le tumulus Saint-Michel (fig. 7). L'inventaire réalisé en 2000 par Stéphane Blanchet avec la collaboration de T. Lhoro avait permis de répertorier 136 sites néolithiques dont 18 non localisés (Blanchet, 2000).

Les habitats de la même période sont beaucoup moins bien connus, à l'exception du camp fortifié du Lizo qui surplombe la rivière de Crac'h, si ce n'est par des ramassages de surface de mobiliers lithique et céramique qui, précisément, ont été découverts par R. Le Cloirec sur les parcelles concernées par le projet d'aménagement. Déclarés à la carte archéologique par L. Pirault (Pirault, 1995), ces découvertes sont répertoriées à la carte archéologique sous le numéro 56 034 00 93.

Quelques opérations préventives ont cependant révélé la présence diffuse d'autres habitats néolithiques, comme la fouille du site de Montauban (Hinguant 2010) ou celle du parc Bellan (Thoron 2017) qui ont toutes deux livrées de nombreuses structures à pierres chauffées ou encore le diagnostic du parc de Bellevue où des structures à pierres chauffées sont associées à de nombreuses structures excavées potentiellement attribuables au Néolithique récent (Agogué 2014).

1.5 Stratégie et méthodes mises en œuvre

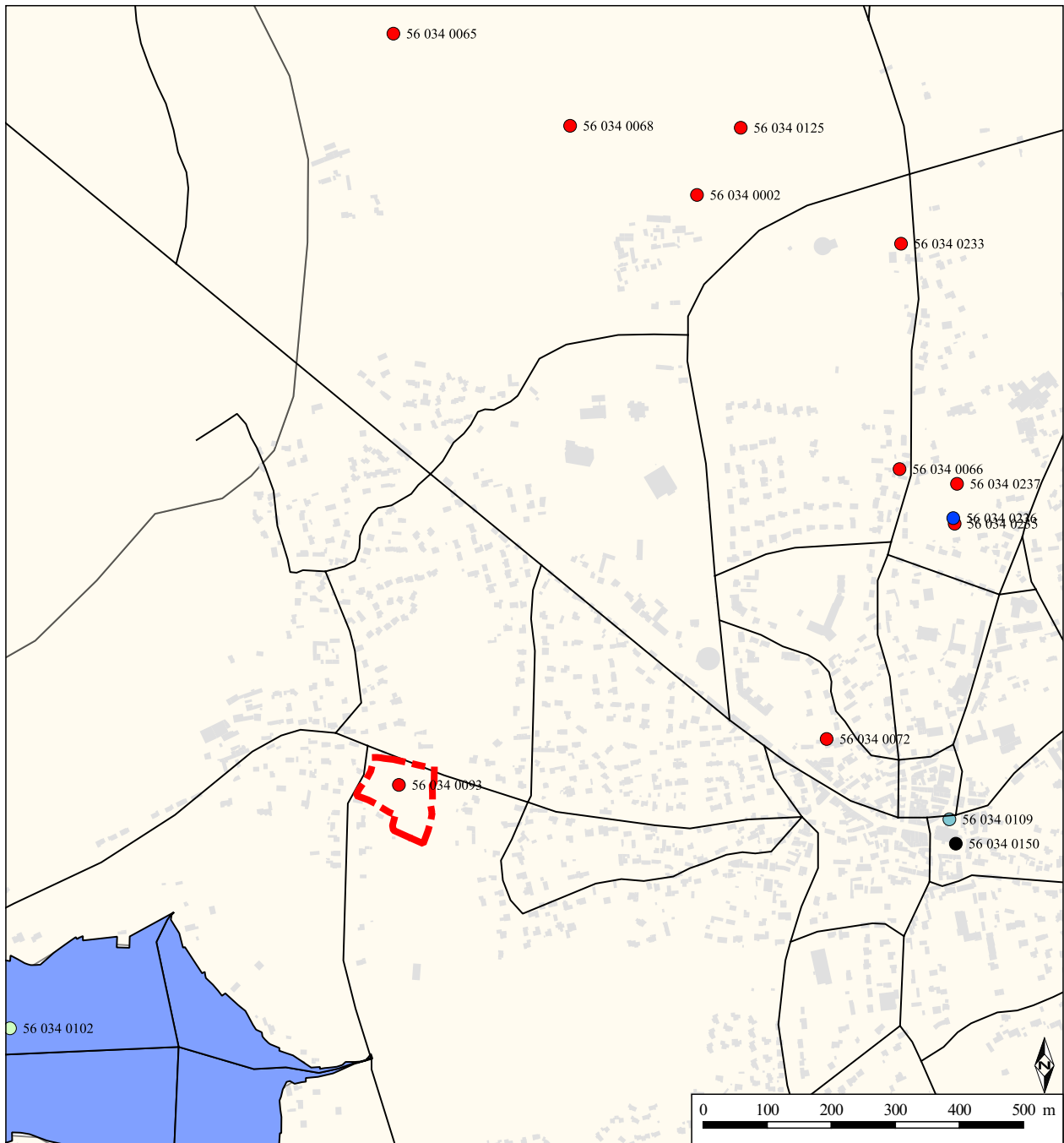
Le diagnostic a été conduit par deux archéologues du 25 au 27 mars 2019.

Réalisé à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet de 3m, il a consisté en l'ouverture de 6 tranchées continues (la plus longue mesurant 90m), couvrant les 10 000 m² de la surface de prescription (fig. 8). Quelques extensions ont été réalisées afin de caractériser au mieux les vestiges potentiels, plus particulièrement dans les tranchées 1 et 4, correspondant aux zones principales de découvertes de blocs erratiques et de mobilier céramique.

L'ensemble affecte une surface sondée de 1095 m², soit 10.95 % de celle impactée par les futurs travaux (fig. 8).

L'orientation des tranchées suit la pente naturelle du terrain, soit un axe ENE/OSO dans les parcelles 63 et 67, et N/S dans les parcelles 66 et 263p. La profondeur de chaque tranchée a été conditionnée à l'apparition de vestiges ou du substrat, ici de l'arène granitique ou du granite diaclasé.

L'enregistrement du mobilier archéologique s'est fait classiquement par unité stratigraphique ou, le cas échéant, par fait. La seule structure mise au jour se trouvant en limite de parcelle n'a pas été testée. Les données spatiales ont fait l'objet d'un relevé systématique par la cellule topographique de l'INRAP, à l'aide d'un GPS. Une couverture photographique sur support numérique a été réalisée pour l'ensemble des données.



NUMERO	COMMUNE	NOM	ADRESSE	NATURE	DEBUT
56 034 0002	Carnac	ALIGNEMENTS DU MENEAC	LE MENEAC	groupe de menhirs	Néolithique
56 034 0065	Carnac	GROUPE DE MENHIRS DE KERDREFF	KERDREFF	groupe de menhirs	Néolithique
56 034 0066	Carnac	DOLMEN DE CRUZ MENQUEN	RUE DU COURDIEC	dolmen	Néolithique
56 034 0068	Carnac	MENHIR DE LANN MISPIREC	LE MENEAC	menhir	Néolithique
56 034 0072	Carnac	MENHIR DU BOURG (LANN NILESTREC)	BOURG DE CARNAC	menhir	Néolithique
56 034 0093	Carnac	GISEMENT NEOLITHIQUE DE BOURGEREL	BOURGEREL	occupation	Néolithique
56 034 0102	Carnac	ANSE DU PÔ	ANSE DU PÔ		Paléolithique
56 034 0109	Carnac	CITERNE DE LA PLACE DE L'EGLISE	CARNAC	eau et hydraulique	Epoque indéterminée
56 034 0125	Carnac	MENHIR NORD DU MENEAC	LE MENEAC	menhir	Néolithique
56 034 0150	Carnac	STELE DU BOURG	LE BOURG		Age du Fer
56 034 0233	Carnac	Courdiac-Mané-Bras		groupe de menhirs	Néolithique
56 034 0235	Carnac	PARC BELLEVUE		habitat	Néolithique
56 034 0236	Carnac	PARC BELLEVUE (2)		habitat	Moyen-âge
56 034 0237	Carnac	PARC BELLEVUE (3)		dépôt	Néolithique

Fig. 7 Carte de répartition des entités archéologiques répertoriées autour de l'emprise © S. Sicard, Inrap

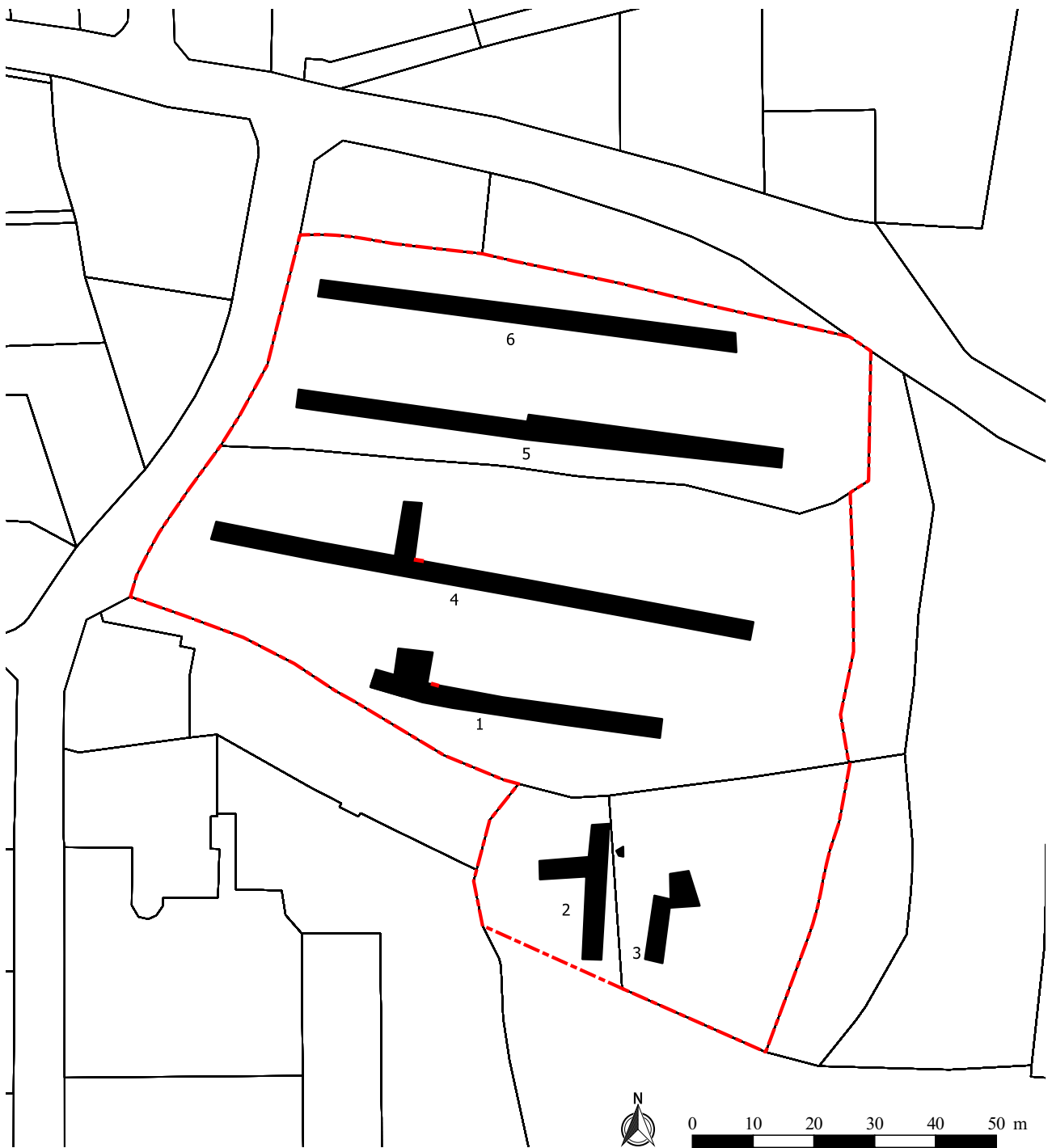


Fig. 8 Situation des tranchées dans l'emprise du diagnostic © S. Sicard, Inrap

2. Présentation des données archéologiques

L'intervention n'a pas permis de mettre au jour de structures archéologiques en lien avec les mobiliers lithique et céramique présents sur les parcelles diagnostiquées (fig. 11). L'observation des coupes stratigraphiques réalisées dans les tranchées 1 et 4 a permis de comprendre que ce mobilier est associé à un niveau de colluvionnement et n'est donc pas en position primaire.

2.1 Les structures archéologiques

2.1.1 La tranchée 1

Cette tranchée a livré, à son extrémité ouest, un fossé dont nous n'avons pu qu'entrevoir l'orientation (fig. 9). Etant en limite de parcelle il n'a pu être testé mais son remplissage de surface correspondait à un sable brun jaune dépourvu de mobilier archéologique. C'est dans cette tranchée que les blocs erratiques et le mobilier archéologique étaient les plus abondants (fig. 10).

Fig. 9 Vue de la tranchée 1, vers l'ouest. Le seul fossé découvert se devine dans l'angle en haut à gauche de la tranchée © S. Sicard, Inrap



Fig. 10 Vue de la tranchée 1, vers l'ouest. Au premier plan, les blocs erratiques assez nombreux dans cette zone © S. Sicard, Inrap



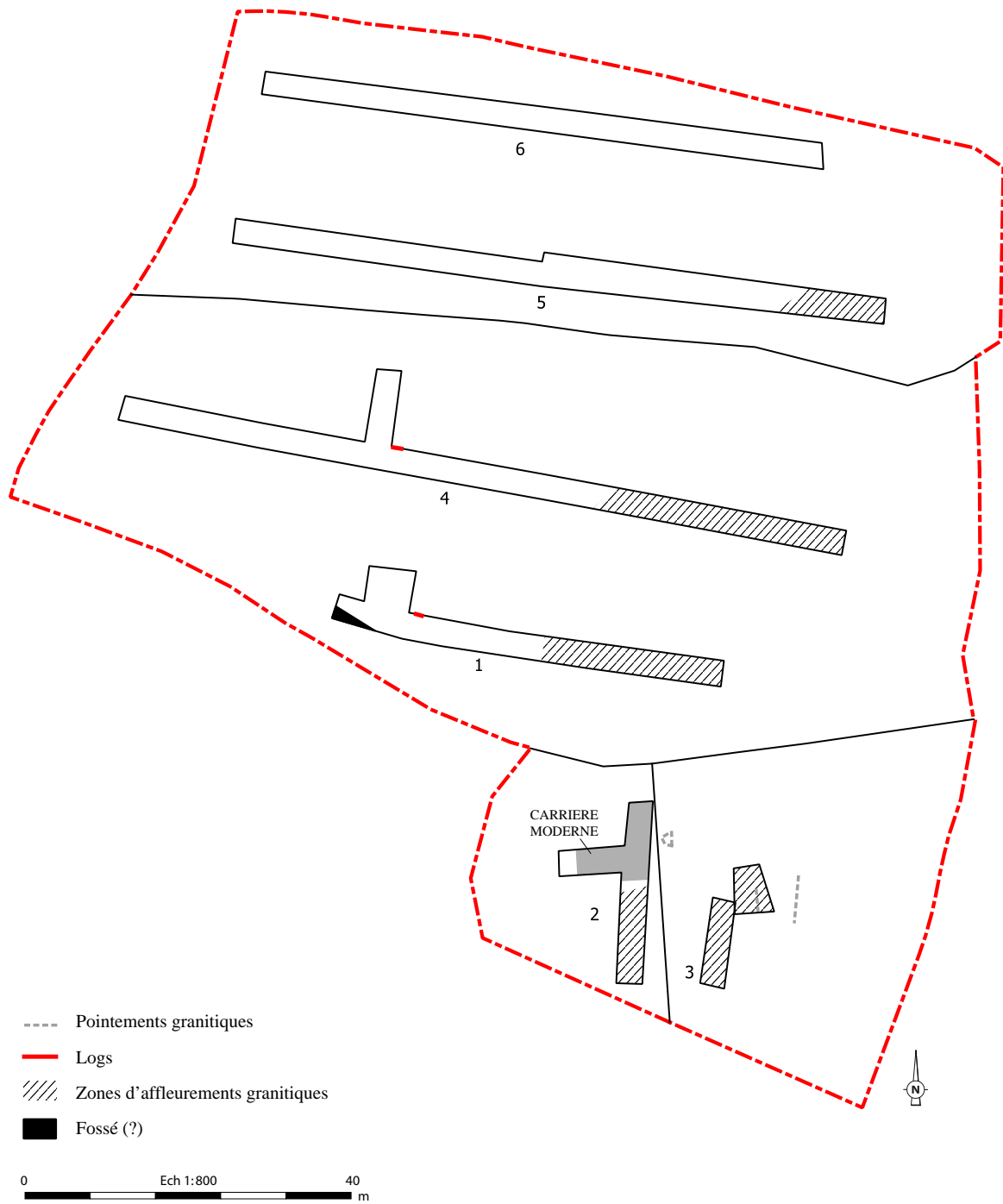


Fig. 11 Plan général des données mises au jour sur l'emprise du diagnostic © S. Sicard, Inrap

2.1.2 La tranchée 2

Cette tranchée implantée en partie basse de l'emprise se trouve dans une zone où le granite est sub-affleurant et les pointements granitiques nombreux (fig. 12). Ce socle rocheux attractif a fait l'objet d'une petite exploitation en carrière (fig. 13). Cette exploitation est cependant très récente puisque son comblement est constitué par un limon brun clair très meuble mêlé de mobiliers contemporains (fragments d'ardoises, de verres ou encore de métal).

Aucune structure n'a été découverte dans les autres tranchées.



Fig. 12 Dans la partie est de la parcelle 66, les micro-falaises qui affleurent.
© S. Sicard, Inrap



Fig. 13 Vue de la tranchée 2, vers l'est. En surface, le comblement hétérogène de cailloux et de terre meuble de la petite carrière de granite © S. Sicard, Inrap

2.2 Le mobilier archéologique

Le mobilier découvert est peu abondant. Il comprend 10 silex taillés et 30 fragments de céramique, tous mis au jour entre 0.30 et 0.40m sous la surface.

2.2.1 Le mobilier céramique

Seules les tranchées 1 et 4 ont livrées du mobilier céramique. Au sein de ce lot, on observe deux types de pâtes différentes : des pâtes semi-grossières à la surface brune qui se rattachent à la Protohistoire ancienne et des pâtes gris beige à grise que l'on peut attribuer à la période médiévale au sens large.

Il ne s'agit que de fragments de panse peu diagnostics et très fragmentés, ceux appartenant à la période ancienne ne dépassent pas 2cm de coté. Un seul bord légèrement éversé et à lèvre arrondie a été découvert dans la tranchée 1. Sa surface brun-noire et sa pâte semi-grossière permet de le rattacher à la Protohistoire ancienne.

2.2.2 Le mobilier lithique

Il est constitué de 10 pièces toutes entières, toutes au moins partiellement corticales. Cette observation permet de constater que 90% proviennent de blocs récoltés sur l'estran (cortex roulé qui signe une origine littorale) tandis que la dernière, un casson, qui porte une retouche d'utilisation, provient d'un bloc de couleur brun-noir dont la surface corticale blanche crayeuse trahit une origine primaire, probablement dans les silex sénoniens du bassin parisien, dont les gîtes les plus proches se trouvent en Haute-Normandie, à environ 300 km.

Deux pièces méritent une description détaillée (fig. 14):

La première provient de la tranchée 1. Elle correspond à une pièce esquillée, réalisée sur un éclat qui a emporté l'extrémité d'une probable hache polie.

La seconde est un couteau à dos réalisé sur un éclat laminaire épais obtenu dans une matière première de piètre qualité qui s'apparente à une chaille.

L'ensemble des pièces mises au jour sont à rattacher à la période néolithique sans que l'on puisse resserer davantage la fourchette chronologique.

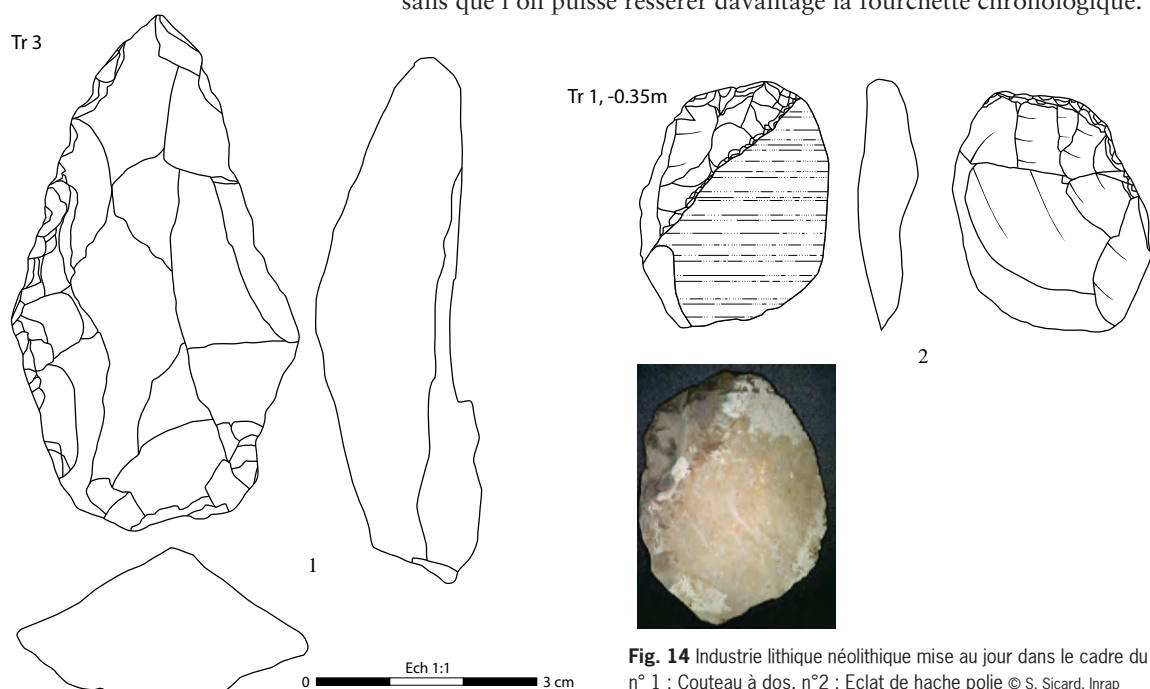


Fig. 14 Industrie lithique néolithique mise au jour dans le cadre du diagnostic n° 1 : Couteau à dos, n°2 : Eclat de hache polie © S. Sicard, Inrap

3. Conclusion

Le diagnostic archéologique réalisé au lieu-dit Bourgerel à Carnac n'a pas permis de confirmer l'existence d'une occupation archéologique sur les parcelles concernées par le projet d'aménagement.

Aucune structure archéologique n'a été découverte. De plus, le mobilier céramique, peu abondant, découvert pendant le diagnostic dans une seule et même unité stratigraphique est hétérogène et renvoie à au moins deux périodes chronologiques distinctes. Cela conforte l'hypothèse de mobiliers en position secondaire, charriés par les colluvions.

L'indice de site répertorié ici et correspondant à des ramassages de surface résulte donc probablement du démentellement progressif d'une ou plusieurs occupations archéologiques plus haut sur le versant.

Bibliographie

Agogué, Hamon, Suaud-Préault 2014

AGOGUE (O.), HAMON (G.), SUAUD-PREAULT (A.) — Parc bellevue, Carnac (Morbihan). Rapport de diagnostic, Vannes, Service Départemental d'Archéologie, 48 p.

Agogué, Hamon, Suaud-Préault 2014

AGOGUE (O.), HAMON (G.), SUAUD-PREAULT (A.) — Parc Bellan, Carnac (Morbihan). Rapport de diagnostic, Vannes, Service Départemental d'Archéologie, 53 p., 31 fig.

Blanchet 2000

BLANCHET (S.) — Inventaire du patrimoine archéologique de la commune de Carnac (56). Rapport de prospection diachronique. Service régional de l'archéologie de Bretagne.

Hinguant 2010

HINGUANT (S.) — Les structures à pierres chauffées du néolithique moyen de Montauban : feux domestiques, feux rituels ? Carnac, Morbihan, ZA de Montauban. Rapport de fouille préventive. Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, Service régional de l'Archéologie, Rennes, 205 p.

Pirault 1995

PIRAULT (L.) — Diagnostic archéologique. Commune de Carnac, parcelles 40 AC, 71 AC, 134 AC, 86M, 84M. Rapport de diagnostic, Service régional de l'Archéologie de Bretagne.

Thoron 2017

THORON (S.) dir. — Carnac (56), Parc Belann, Tranche 1. indice du Paléolithique inférieur et ensemble de foyers à pierres chauffées du Néolithique moyen I. Rapport final d'opération archéologique, Service régional de l'Archéologie de Bretagne. Limoges : Éveha.

Table des illustrations

Fig. 1 Vue générale de l'emprise du diagnostic	27
Fig. 2 Vue de la parcelle sud où les micro-falaises sont visibles, avec en arrière plan les arbres bordant le cours d'eau	27
Fig. 3 Vue de la remontée du substrat granitique dans la partie est de l'emprise	28
Fig. 4 Extrait de la carte géologique de Vannes, 1/80000ème2001.	29
Fig. 5 Log nord relevé dans la tranchée 1	29
Fig. 6 Logs relevés dans les tranchées du diagnostic	29
Fig. 7 Carte de répartition des entités archéologiques répertoriées autour de l'emprise	31
Fig. 8 Situation des tranchées dans l'emprise du diagnostic	32
Fig. 9 Vue de la tranchée 1, vers l'ouest. Le seul fossé découvert se devine dans l'angle en haut à gauche de la tranchée	33
Fig. 10 Vue de la tranchée 1, vers l'ouest. Au premier plan, les blocs erratiques assez nombreux dans cette zone	33
Fig. 11 Plan général des données mises au jour sur l'emprise du diagnostic	34
Fig. 12 Dans la partie est de la parcelle 66, les micro-falaises qui affleurent.	35
Fig. 13 Vue de la tranchée 2, vers l'est. En surface, le comblement hétérogène de cailloux et de terre meuble de la petite carrière de granite	35
Fig. 14 Industrie lithique néolithique mise au jour dans le cadre du diagnostic n° 1 : Couteau à dos, n°2 : Eclat de hache polie	36

III. Inventaires techniques

Inventaire des faits

N° tran- chée	N° de faits	Nature	Descriptif	Diamètre	Longueur	Largeur en mètres	Epaisseur	Mobilier céram	Mobilier autre	Datation
1	1	Fossé ?	Remplissage sableux brun							Moderne

Inventaire du mobilier céramique

Tranchée	Fait	Us	Matériau	Nb restes	Poids restes	Observation	Datation
1		-0,35 m	Céramique	24		1 bord	Protohistoire Médiéval
1 Extension		-0,40 m	Céramique	1	10	tesson de céramique semi grossière	Médiéval
4			Céramique	4		Tessons de céramique semi grossière	Médiéval
4 Extension		-0,40 m	Céramique	1		tesson de céramique semi grossière	Protohistoire

Inventaire du mobilier lithique

Tranchée	Fait	Réf. archéo.	Type	Attribution	NR	Datation
1		-0.35m	Silex non roulé	Casson	1	Néolithique
			Silex d'estran	Eclat semi-cortical	1	
			Silex d'estran	Casson	1	
			Silex d'estran	Eclat	1	
			Silex	Eclat de hache polie ?	1	
			Quartzite	Nucleus	1	
3		Affleurement/ carrière	Chaille	Couteau à dos	1	Néolithique
4		Décapage	Quartzite	Eclat semi-cortical	1	
4 Extension		Décapage	Silex roulé	Casson	1	
			Silex roulé	Proximal d'éclat	1	

Chronologie
NÉOLITHIQUE

Carnac, Bourgerel

Sujets et thèmes

Le diagnostic réalisé au lieu-dit Bourgerel sur la commune de Carnac n'a pas permis de confirmer l'existence d'un habitat néolithique sur les parcelles concernées par le projet de construction.

Mobilier
Céramique
Lithique

Si du mobilier céramique et lithique attribuable à la période néolithique a effectivement été découvert dans les différentes tranchées réalisées sur l'emprise, il est clairement associé à un niveau de colluvions et n'est donc pas en position primaire.

Il confirme toutefois la présence d'une occupation de cette période à proximité, probablement plus haut sur le versant.